

SÉANCE DU 02 juin 2022 (15 conseillers présents)

1 – DELIBERATIONS APPROUVEES

1-1 Administration Générale :

- La prolongation par avenant de la convention de transport scolaire entre la Commune et la Région Nouvelle Aquitaine sur trois années supplémentaires.
- Un complément de subvention pour l'implantation d'un pare ballons au stade, auprès du Département à hauteur de 25% de 2 300€ HT.

1-2 Finances :

- L'application de la révision des loyers au 1 juillet 2022 sur les biens communaux (+1,6% pour les logements et 4.7% pour les commerces).
- L'attribution de subventions à divers organismes et associations :
 - o ACCA = 600 €
 - o Amicale de JORIGNAC = 150 €
 - o AFSEP (Sclérose en plaques) = 160 €
 - o Secours Catholique = 160 €
- La vente de matériels des ateliers municipaux objet de remplacement par du matériel neuf :
 - o Tracteur tondeuse = 1 200 €
 - o Tracteur Case = 3 500 €
 - o Épareuse = 4 000 €
- La demande de subvention pour la séance de cinéma en plein air auprès du Département à hauteur de 20% de 1 420€ HT.
- Le dépôt auprès du Département du dossier concernant la voirie communale accidentogène.
- Le chiffrage par le SDEER de l'effacement des réseaux « Champ du Moulin du Pas ».

2 – AUTRES SUJETS ABORDES

2-1 La Société CYCLAD a présenté les grandes lignes de la réorganisation de la collecte des ordures ménagères.

- Application au 1 janvier 2023
- Ordures ménagères -> 1 collecte toutes les 2 semaines (Bac fourni par Cyclad)
- Emballages -> 1 collecte chaque semaine (sacs jaunes 80 litres)
- Composteur -> chaque foyer pourra être équipé d'un composteur

pour le tri des bio déchets.

- La distribution des bacs se fera au domicile des administrés
- Des marquages au sol préciseront le positionnement du bac pour la collecte robotisée.
- A l'automne CYCLAD organisera des réunions d'information.

2-2 Travaux

- L'Étanchéité de la couverture en ardoise de la maison SNCF rue ancienne gare est à revoir – devis à solliciter.
- L'enfouissement fibre entre le Bourg et LE CHAILLAUD est achevé.